

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-7-2-6

Séance du mardi 13 juillet 2021

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION TRION CLIMATE

Présidence de : BIERRY Frédéric

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne , CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KLINKERT Brigitte, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJOGUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GREIGERT Catherine donne procuration à SITZENSTUHL Charles
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe
SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie
VOGT Pierre donne procuration à VALLAT Marie-France
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine
ZELLER Fabienne donne procuration à HAGENBACH Vincent
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1^{er} juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CP/2017/449 du 6 novembre 2017 relative à la proposition d'adhésion du Département à l'association TRION-climate et d'approbation du projet de convention 2018-2021,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CP-2018-10-6-5 du 16 novembre 2018 relative à TRION-climate, convention 2018-2021,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2021-6-3-10 du 31 mai 2021 relative notamment à l'attribution d'une subvention à l'association TRION-climate pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de poursuivre le soutien de la Collectivité européenne d'Alsace à l'association TRION-climate avec une contribution annuelle comprenant une cotisation de 6 000 €, selon le règlement des cotisations en vigueur joint à la présente délibération et une subvention complémentaire soumise au vote chaque année ;
- Approuve en conséquence les termes de la convention de financement de la Conférence du Rhin supérieur avec l'association TRION-climate 2021-2024 jointe à la présente délibération et autorise le Président à la signer ;
- Décide de verser un complément de cotisation de 3 000 € à l'association TRION-climate au titre de l'année 2021 prélevé sur le programme P229 opération P229O008 chapitre 011 nature 6281 fonction 758 ;
- Accorde une subvention de 1 000 € à l'association TRION-climate au titre du second semestre de l'année 2021 dans le cadre de ses actions en faveur du climat et de la transition énergétique, prélevée sur le programme P229 opération P229O008 chapitre 65 nature 65748 - fonction 758, paiement en une fois.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité